



**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVOYANCE SOCIALE
SECRETARIAT GENERAL A LA SANTE PUBLIQUE ET HYGIENE**

Le Secrétaire Général

Kinshasa, le **09 SEPT 2025**

N°MSPHP.1251/SG.SPH/DESP/1498/YRS/2025

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ;
 - Monsieur l'Inspecteur Général à la Santé Publique
 - Madame la Directrice des Etablissements de Soins et Partenariat
 - Monsieur le Chef de Division Provinciale de la Santé
 - Monsieur le Médecin Chef de Zone de la Zone de Santé de Limete I
 - Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins
 - Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers
- (Tous) à Kinshasa**

**A Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier HJ
à Kinshasa/Limete**

Concerne : Suspension des activités du Service des urgences du Centre Hospitalier HJ

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, je vous saisis en rapport avec l'objet mis exergue.

En effet, dans la nuit du 07 au 08 septembre 2025 votre structure avait reçu en urgence Madame Divine KUMASAMBA qui avait été privée de soins et d'assistance pour n'avoir pas été capable d'honorer la caution exagérée lui exigée, et ce, malgré l'acompte qu'elle détenait. Malheureusement, cette situation a entraîné le décès de cette dernière faute de soins appropriés. Pareille attitude est contraire aux prescrits du partenariat liant votre structure au Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale dans le cadre de la couverture santé universelle.

Ainsi donc, en attendant les investigations en cours menées par l'Inspection Générale de la Santé qui me lis en copie, je décide la suspension des activités de votre service des urgences jusqu'à nouvel ordre.

Sentiments patriotiques.

Dr YUMA RAMAZANI Sylvain

